

6N9

VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES NACELLES (COMPTE RENDU FINAL)

Signature et Cachet :



DUMONT CLEAN SERVICES
331 rue des Echarrières
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY
04.74.79.50.00
contact@dumont-clean.fr
Siret 352 512 727 00038 -APE 8129 B

Date	5 août 2024
N° de client	2
N° de rapport	NAC-174
N° interne de contrôle	4
Prochaine vérification	5 févr. 2025

- Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.


Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Stephane Malins COZ Loïc	Société	Dumont clean services	Signature	
-----	-----------------------------	---------	-----------------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Barin	MARQUE VÉHICULE
Modèle : ABC 130	Man
N° de Série : 519	TYPE
CATÉGORIE : 1A : Posée sur le sol, élévation verticale	TGM 18.320
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 500.0 Kg	GD-791-MK
ANNÉE DE FABRICATION : 2021	Kilométrage
Marquage CE : Oui	80099
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2285	N° du Parc
	6N9

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :
1	Étanchéité boîtier électrique + manque caché protection disjoncteur

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : Fouillat Stephane	Société : DUMONT CLEAN SERVICES
-------------------------	---------------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		NACELLE (INITIAL)				Rapport N° : NAC-174	
DUMONT CLEAN SERVICES		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00					
Fouillat Stephane		Date : 5 août 2024		Prochaine contrôle : 5 févr. 2025		Client : Dumont clean services	
Marque		Barin		Modèle		ABC 130	
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		N° de Série		519	
				Une contre visite sera obligatoire : Non			
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION				TYPE DE VÉRIFICATION			
État de propreté de l'appareil satisfaisant		Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)			
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)		Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)		✓	
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil		Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)			
Zone sécurisée pour les essais		Oui					
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL							
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture							
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆ : Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)							
Documents réglementaires à présenter		B	D	NEO	V/F	N°	
Certificat de conformité + épreuve de mise en service		✓			V		
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)		✓			V		
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)		✓			V		
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)		✓			V		
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)		✓			V		
Châssis		B	D	NEO	V/F	N°	
Pneumatiques		✓			V		
Jantes		✓			V		
Stabilisateurs		✓			V		
Vérins de direction		✓			V		
Extensions de stabilisateurs		✓			V		
Verrouillage stabilisateurs		✓			V		
Contrepoids		✓			V		
Mécano soudures		✓			V		
Groupe de puissance		B	D	NEO	V/F	N°	
Niveau huile hydraulique		✓			V		
Filtre à huile hydraulique		✓			V		
Niveau huile moteur		✓			V		
Liquide de refroidissement		✓			V		
Batteries		✓			V		
Coupe-batterie		✓			V		
Distributeurs		✓			V		
Tuyauteries et flexibles		✓			V		
Faisceaux électriques		✓			V		
Capotages/protections		✓			V		
Poste de commande châssis		B	D	NEO	V/F	N°	
Accès		✓			V		
Fonctionnement des leviers		✓			V		
Repérage des commandes		✓			V		
Interrupteur verrouillable		✓			V		
Sélecteur poste de commande (bas/nacelle) ☆		✓			V		
Arrêt d'urgence		✓			V		
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur		✓			V		
Dispositif de secours prioritaire		B	D	NEO	V/F	N°	
Pompe manuelle		✓			V		
Groupe puissance secondaire		✓			V		
Instructions d'utilisation		✓			V		
Structure extensible		B	D	NEO	V/F	N°	
Jeu rotation tourelle		✓			V		
État des bras		✓			V		
Mécano soudures		✓			V		
Plate-forme de travail		B	D	NEO	V/F	N°	
Axes		✓			V		
Fixation arrêts d'axes		✓			V		
Cales de télescope		✓			V		
Vérins et clapets de sécurité		✓			V		
Tuyauteries et flexibles		✓			V		
Poste de commande plate-forme de travail		B	D	NEO	V/F	N°	
Accès		✓			V		
Fonctionnement des leviers		✓			V		
Repérage des commandes		✓			V		
Pédale homme-mort		✓			V		
État général (déformations, articulations,...)		✓			V	1	
Arrêt d'urgence		✓			V		
Dispositifs de sécurité et avertisseurs		B	D	NEO	V/F	N°	
DéTECTEURS DE DÉVERS (6° ou valeur constructeur)		✓			V		
Limiteur de charge		✓			V		
Hauteur > à 18 mètres, anémomètre obligatoire ☆		✓			V		
Autre		✓			V		
Interdictions de mouvement		B	D	NEO	V/F	N°	
Plate-forme avec stabilisateurs non déployés		✓			V		
Stabilisateurs avec plate-forme en position de travail		✓			V		
Déplacement PEMP avec stabilisateurs déployés		✓			V		
Grande vitesse avec plate-forme en position travail		✓			V		
Autre		✓			V		
Indicateur de surcharge (lumineux et/ou sonore)		✓			V		
Dispositifs optionnels		B	D	NEO	V/F	N°	
Indicateurs de position stabilisateurs et grue repliés		✓			V		
Indicateur de bras principal replié		✓			V		
Éclairage de travail		✓			V		
Signalétique		B	D	NEO	V/F	N°	
Plaque de charge 500 Kg		✓			V		
Consignes de sécurité, à chaque poste de commande		✓			V		
Plaque constructeur		✓			V		
Pictogrammes avertissement		✓			V		
EXAMENS ET ÉPREUVES							
		Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP					
		Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)					
		Charge d'essai : 500 Kg à une distance mesurée de : 0.500 m					
		Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?					
		Oui					
		Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?					
		Oui					
Essai de fonctionnement							
		Structure extensible					
		Freins					
		Direction					
		Limiteurs de pression					
		Éclairage					